Case
FRC
8400.

ADRESSE

A

LA CONVENTION NATIONALE,

ADOPTÉE

Par la Société populaire de Montauban, dans la séance du 24 prairial, sur le rapport de la Commission nommée le 22 dudit mois, 3.e année républicaine.

LÉGISLATEURS,

Les derniers complots de la faction décemvirale vous ont enfin forcés à prendre de grandes mesures. Vous avez frappé des mandataires perfides, & cette conduite vigoureuse fait un devoir à chaque département, à chaque district, à chaque commune, à chaque citoyen, de dévoiler les démarches de tous les Représentans qui ont concouru à servir ou à combattre l'affreuse tyrannie qui a couvert d'échaffauds & inondé de sang la république française.

Nous avons vu dans cette commune, à diverses époques, les représentans Taillefer, Paganel, Bô, Baudot & Jeanbon-St.-André.

Les reproches que nous pouvons faire à *Taillefer* ne sont point fondés sur sa conduite dans cette commune, où il fut complettement mené par le comité de surveillance. Mais on peut l'accuser d'avoir créé une armée révolutionnaire pour appaiser les prétendus troubles de la Lozère, exagérés d'une manière inconcevable, & d'avoir donné pour commandant à cette armée un jeune homme efféminé & féroce, nommé *Nion*, qui s'y est conduit avec l'atrocité d'un proconsul romain & la molleſſe d'un despote asiatique. Nous ne parlerons point de sa procession scandaleuse à Cahors autour

de la guillottine, démarche bien indigne d'un législateur, & bien propre à avilir la représentation nationale.

Paganel, dans la courte durée de son séjour à Montauban, a laissé voir beaucoup de modération & de douceur, & a donné lieu de croire qu'il auroit fait le bien, si les circonstances eussent été moins défaitreuses.

Nous avons les mêmes témoignages à rendre sur le compte de *Bô:* la morale qu'il nous prêcha étoit pure & sociale.

Que ne pouvons-nous dire de même sur le représentant *Baudot?* Il parut pour la première fois dans notre commune à l'époque où l'on célébroit l'anniversaire du 10 août. Il s'entoura de ce comité révolutionnaire qui recelloit dans son sein tout ce que nous avions de plus atroce, de plus perfide, de plus cruel & de plus crapuleux. Dans un temps où le peuple manquoit de tout, on insultoit à sa misère par des banquets bruyans & par les orgies les plus dégoûtantes.

Après s'être livré aux excès de la dissolution, *Baudot*, escorté de ses dignes acolytes, monta sur l'autel de la patrie. Là, dans un discours qui fit frissonner tout ce qu'il y avoit de gens de bien, il dit : « Peuple, tu as vaincu & anéanti des ennemis puissans, la » noblesse & le clergé; tu as renversé le trône; mais il te reste » encore des ennemis non moins dangereux : ce sont les riches, les » négocians, les modérés & les égoïstes. Ils sont d'autant plus » dangereux, qu'ils se couvrent du manteau du patriotisme. Il est » temps enfin que le pauvre devienne riche, & que le riche de- » vienne pauvre : il faut que ce qui est dessus soit dessous, & que » ce qui est dessous soit dessus. Il faut traiter ces riches mo- » dérés de manière qu'ils soient forcés de quitter le sol de la répu- » blique : qu'ils émigrent, qu'ils nous laissent leurs biens pour les » frais de la guerre & pour les sans-culottes. »

Ces déclamations furent interrompues un instant par l'écroulement de l'autel de la patrie, qui fléchit sous ce fardeau honteux; mais, reprenant le fil de ses infernales maximes, il continua encore quelques instans dans le même esprit, & termina par les cris *vive la montagne!*

Cette scène affligeante porta l'effroi dans toutes les ames. *Baudot*, à la tête d'une poignée d'hommes à bonnet rouge, de quelques femmes déhontées, & de pareil nombre d'enfans, courut en faran- dole dans les rues, de sorte qu'on crut voir célébrer les bacchanales. De là il se rend à la société populaire. Il monte à la tribune. Il se dépouille de ses habits. Les bras retroussés comme un égor- geur, les yeux enflammés par la fureur, avec le maintien le plus ignoble & le ton le plus menaçant, il rappela toutes les horreurs dont il avoit souillé l'autel de la patrie, & lorsqu'il en fut au passage qui disoit qu'il falloit que le pauvre devînt riche, un citoyen lui

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

demanda le moyen d'y parvenir. « Comment ? répondit *Baudot* : » les ateliers ne ſont-ils pas montés ? les matières premières ne » ſont-elles pas dans les magaſins ? Chaſſez ces riches, emparez-vous » de tout ; & s'ils veulent enfin ſe rendre utiles à la patrie, accordez-» leur une place pour travailler à vos ordres. »

Il s'épuiſa enſuite en lieux communs ſur les gens de loi, & il indiqua pour l'avenir une nouvelle adminiſtration de la juſtice. « Deux citoyens ont-ils un procès ? les juges leur demanderont, » es-tu ſans-culotte, feuillant, ariſtocrate ou modéré ? Si l'un » répond qu'il eſt ſans-culotte, & que l'autre ne le ſoit pas, le » dernier perd ſa cauſe, & le premier la gagne, parce que les » ſans-culottes ont toujours raiſon. Si la querelle eſt entre deux » ariſtocrates, les juges les mettent hors de cour & en recluſion, » & confiſquent l'objet conteſté. »

A ces mots ſubverſifs de toute morale & de tout ordre ſocial, la conſternation fut générale. Mais, non content de prêcher ces principes atroces, il voulut les mettre en pratique. Il rendit un arrêté qui donnoit au comité de Montauban ſon favori l'autorité deſpotique de deſtituer tous les fonctionnaires publics du département qui ne ſeroient pas reconnus pour montagnards, & d'établir des taxes révolutionnaires ſur le diſtrict pour 1,200,000 livres.

Enfin, en repaſſant à Montauban pour aller à Moiſſac, il arrive dans cette dernière commune, encore ivre à la ſuite d'un banquet. La ſentinelle lui demande ſon paſſeport ; il refuſe de le montrer comme étant repréſentant du peuple. La ſentinelle croit ne devoir pas s'en rapporter ſur parole ; *Baudot* ſaiſit ſon piſtolet, veut brûler la cervelle à la ſentinelle. On la dérobe à ſa fureur. Il part, & donne ordre au comité de Montauban de venger ce prétendu outrage à la repréſentation nationale. Le grand meneur du comité part avec une diviſion de l'armée révolutionnaire ; on épure la ſociété populaire & la municipalité ; on met en recluſion pluſieurs citoyens ; on fait des requiſitions d'or, d'argenterie, de numéraire, de bijoux ; & tous les caveaux ſont mis à contribution.

Voilà, Repréſentans, ſous quels traits s'eſt montré *Baudot* dans notre diſtrict.

Quant à *Jeanbon-St.-André*, nous pouvons en parler avec de plus grands détails, parce que cette commune, qui l'a vu naître, fut malheureuſement le théâtre de ſa carrière révolutionnaire. Nous pouvons accuſer ce prêtre aſtucieux d'avoir démoraliſé le peuple, en ſoulevant le pauvre contre le riche, en jetant parmi les patriotes des germes de diviſion dont nous ſentons encore les ſuites funeſtes. Nous paſſerons légèrement ſur tous les détails qui ont précédé ſa nomination à la convention nationale. Nous dirons ſeulement qu'après avoir employé les moyens les plus vils & les plus hypocrites pour uſurper une popularité extrême, il fut nommé

préſident de la ſociété populaire, lorſqu'il fut queſtion de la nomination des électeurs pour la formation de la convention nationale. La ſociété, aſſervie par ce tribun furieux, fait une liſte d'électeurs dans laquelle il eſt compris. On la fait circuler. On apprend qu'un membre de la ſociété en fait courir une autre. On n'examine pas ſi elle eſt compoſée de gens de bien ; il ſuffit que le nom de l'idole n'y ſoit pas compris. On dénonce le malheureux Roſſignol, on l'interroge, on l'interpelle de déclarer ſes complices. Il ſe trouble, il balbutie : la fureur s'empara des eſprits, & il faillit à être aſſommé ſous la préſidence & preſque ſous la dictée de l'orgueilleux dictateur. Il eſt nommé électeur. L'aſſemblée électorale ſe tient à Montauban. Les électeurs ſont circonvenus ; on les ſéduit, on les intimide ; on effraie par des courſes nocturnes ceux qu'on ſuppoſe n'être pas ſes partiſans. Les eſprits ainſi diſpoſés, & le triomphe de *Jeanbon* ne paroiſſant pas aſſez certain, on propoſe de nommer les députés à haute voix. Peu d'électeurs oſent s'oppoſer à cette propoſition ; on n'obtient pas même de conſulter par ſcrutin l'aſſemblée ſur cette propoſition, &, au mépris des lois, on délibère à haute voix qu'on procédera à cette nomination à haute voix.

Jeanbon devient légiſlateur. Lié d'abord avec Laſource, ſon élève, avec Rabaut, avec Grangeneuve & les autres députés de la Gironde qu'il avoit connus à Bordeaux, il paroît partager leurs principes ; mais bientôt il abandonne un parti où il ne pouvoit jouer qu'un rôle ſubalterne, & va ſe percher ſur la crête de la montagne. Il entretenoit une correſpondance ſuivie avec la ſociété populaire de notre ville. Il nous écrivoit au mois de janvier 1793 (*voyez* n. 1) pour faire l'éloge de la montagne, pour accuſer les girondins, qu'il prétendoit favoriſer l'infame d'Orléans, parce qu'ils étoient liés, diſoit-il, avec Sillery. Cette lettre eſt remplie de contradictions, & celle-ci mérite d'être citée. Il dit que les mal-intentionnés calomnient la montagne, en l'accuſant de vouloir établir la loi agraire ; il dit qu'ils ne veulent partager ni le champ ni la vigne de perſonne, & il fait précéder cette aſſertion de ces paroles : « On vous a dit » que nous voulions mettre aux priſes le pauvre avec le riche, & » l'on vous a encore trompés..... Nous voulons au contraire aſſurer » la propriété ſur des baſes inébranlables, & c'eſt pour cela que » nous voulons travailler à faire diſparoître, s'il eſt poſſible, cette » inégalité choquante qui n'a laiſſé trop long-temps à un grand » nombre de citoyens d'autre partage que l'indigence & les beſoins. » Demandez un peu à ces hommes irréfléchis qui ſe plaignent de » nos vues, s'ils craignent davantage pour leurs propriétés de la » part de celui qui a quelque choſe, que de ceux qui n'ont rien. *Si* » *donc tous avoient le néceſſaire, la propriété de chacun ſeroit plus* » *ſurement reſpectée*, &c. » Que ſignifie un langage ſi équivoque ? C'eſt par des diſcours ſemblables que dans notre ſociété les négocians

ont été rendus odieux, & que plusieurs gens de bien ont abandonné le commerce, tombé depuis dans la main des agioteurs, qui ont voulu proportionner leurs bénéfices aux désagrémens & aux dangers de leur profession.

Au mois de février il écrit encore pour glorifier la montagne (*v.* n. 2). Il commence presque par ces mots : *Braves & honnêtes sans-culottes, c'est parmi vous que sont les vertus*, & en parlant de la société des récolets de Bordeaux, il dit qu'on ne peut pas croire *au civisme d'une société composée de gens beaucoup trop riches pour aimer sincèrement l'égalité.* C'est ainsi que cet ambitieux enflammoit les passions, en prêtant toutes les vertus au pauvre & tous les vices au riche.

Ses lettres n.° 3 & 4 respirent le même délire. Dans son n.° 5 il annonce la réception d'une lettre du comité central établi à Montauban. Il applaudit à l'institution en elle-même & à sa composition formée d'individus qu'il dit tous animés d'un bon esprit.

Jeanbon arrive enfin à Montauban avec Elie Lacoste, comme délégués dans les départemens du Lot & de la Dordogne. Ils maintiennent la nomination de notre fameux comité par leur arrêté du 11 avril (*v.* n. 6). S'ils avoient pu méconnoître les principes de ce comité atroce, ils auroient pu prendre la juste mesure de sa scélératesse par le discours prononcé par l'un de ses membres, & imprimé en tête de leur arrêté. Il y est dit que *toutes les opinions non conformes à celles de la sans-culotterie sont condamnables... qu'il est constant qu'il n'est point d'ennemi public éloigné par erreur de la bonne voie, &c.* Ces mêmes principes sont encore énoncés dans la délibération du même comité en tête de l'arrêté du 23 avril (*v.* n. 7) des mêmes représentans, qui détermine les fonctions de cette autorité monstrueuse sous le nom de comité de salut public.

Dans son séjour à Montauban *Jeanbon* se rendoit assidument à la société populaire. Ses maximes furieuses exaspéroient tous les esprits ; les citoyens probes & éclairés furent forcés au silence, & il s'y établit un esprit tel, que quelque temps après, sous la présidence d'un Suisse nommé Duprat, successeur de *Jeanbon* dans le ministère évangélique, la société publia une adresse (*v.* n. 8), dont la lecture seule peut faire concevoir le délire & la frénésie. « Peuple, y est-il dit, ne pense pas que les discours mielleux de » ces hommes à coffrefort soient susceptibles de sincérité lorsqu'ils » disent qu'ils la veulent, la république, une & indivisible, d'où » dépend le salut du peuple..... C'est aux hommes vertueux, » éclairés, désintéressés & *pauvres*, que tu dois te confier..... Mais » l'homme intéressé & *riche*, quelques qualités qu'il puisse avoir » d'ailleurs, ne veut point la liberté, moins encore l'égalité : ses » principes inhumains & corrompus sont tels que nous les avons » consignés ci-dessus. »

Dans ce temps-là le comité s'occupoit de l'élargiſſement des victimes de la première recluſion. On fut ſurpris de voir ſortir les premiers les plus riches des reclus. Mais, vu la moralité de pluſieurs membres du comité, on en devina bientôt la cauſe. On les accuſa, dans le ſein de la ſociété populaire, d'avoir vendu leurs ſuffrages. La ſociété, rendue un moment à ſa pureté naturelle, ne voulant point être ſoupçonnée de complicité avec les fripons, rédigea une adreſſe pour inviter les reclus à dire la vérité (*v.* n. 9). La municipalité & le diſtrict firent une ſemblable invitation. Mais auſſitôt le comité ſe prétend attaqué en maſſe. Son audace ſe ranime par une lettre de *Jeanbon*, reçue peu de jours après (*v.* n. 10). Il y invite la ſociété à appuyer le comité; il répète ſes déclamations ordinaires. « Peuple, y eſt-il dit, tu croyois n'avoir d'ennemis que les nobles » & les rois; & ſi tu n'y prends garde, voilà de nouveaux ennemis » plus dangereux, mais tout au moins plus vils que les nobles & les » rois, &c. » Le comité reprend courage, il fait part à *Jeanbon* de ſa détreſſe. Celui-ci, tout puiſſant alors à la convention, récompenſé de ſon zèle pour la journée du 31 mai par ſa nomination au comité de ſalut public, fut indigné de l'audace des magiſtrats qui avoient oſé attaquer ſon ouvrage, & par ſon rapport du commencement du mois d'août il fit décréter la deſtitution des membres de la municipalité & du diſtrict qui avoient ſigné cette adreſſe, comme fauteurs du fédéraliſme, car dans ce temps-là tous les patriotes qui avoient le crime en horreur étoient au moins fédéraliſtes. Auſſitôt après les dénonciateurs furent condamnés par les juges de paix, membres de ce comité qui ſe prétendoit attaqué en maſſe, & les magiſtrats deſtitués furent mis en recluſion, ainſi que les plus notables des membres de la ſociété populaire qui avoient parlé contre les fripons. Le comité ne fut pas modéré dans ſa vengeance. Ses ennemis furent mis à la première claſſe des reclus, car, ſans y être autoriſé par les lois, il établit pluſieurs claſſes, & pouſſa ſon coupable délire juſqu'à délibérer, le 23 ſeptembre (*v.* n. 11), qu'il ne ſeroit reçu par lui aucune pétition tendante à l'élargiſſement d'aucun reclus, & que ceux de ſes membres qui oſeroient le propoſer ſeroient rayés du tableau. Tel étoit ce comité que *Jeanbon* a toujours défendu contre les gens de bien, tels ſont les hommes dont il s'eſt entouré toutes les fois qu'il eſt paſſé dans cette commune.

A cette époque *Jeanbon* ceſſa d'écrire fréquemment à la ſociété populaire; il fut envoyé à Breſt, & nous ne le vîmes que lorſqu'il fut envoyé à Toulon. Il arriva au milieu de meſſidor. Il n'avoit aucune miſſion pour le département; mais il ne perdit pas l'occaſion de propager ſes principes. Il déclama avec fureur, à la ſociété populaire & au temple de l'être ſuprême, contre tous les malveillans en général, & ſurtout contre le fédéraliſme & le négociantiſme. *Voulez-vous ſavoir*, diſoit-il, *où ſont les fédéraliſtes?*

Ils ſont à la rue vivienne à Paris, à la bourſe de Bordeaux, à la loge à Marſeille, & dans les comptoirs de Montauban. Il invita de plus fort à ſe méfier des riches. Il fit l'éloge du comité de ſalut public; il annonce un grand orage; il ajoute: *Ne vous y trompez pas, Citoyens, le comité de ſalut public, dont je me glorifie d'être membre, voit tout, connoît tout, il a la meſure de tous les hommes.* Ses déclamations contre les fédéraliſtes recommencèrent le lendemain. Il fit ajouter à la formule du ſerment de la ſociété *Guerre éternelle aux fédéraliſtes*, & fit délibérer que chaque membre jureroit en outre de ne donner jamais ſon ſuffrage, pour aucune fonction ou nomination quelconque, à nul individu *qui a eu* ces opinions liberticides (*v.* n. 12). Il exalta ſi bien les eſprits, que la terreur s'empara de toutes les ames, & ſes déclamations virulentes contre le fédéraliſme firent aſſez connoître qu'il ne reſtoit plus d'eſpoir aux patriotes incarcérés.

Il part pour Toulon: nous ne rendrons point compte de ſa conduite, dont n'avons pas connoiſſance, car il ne nous écrivoit preſque jamais. Le 9 thermidor arrive. Le comité de ſurveillance ſemble y applaudir; mais voyant qu'après avoir renverſé le tyran, on vouloit détruire la tyrannie, il ſe hâte de faire décider la ſociété pour les jacobins contre la convention, & on délibère pluſieurs adreſſes plus tyranniques encore que celle de Dijon. Cependant le comité de ſureté générale ayant rompu les fers des patriotes incarcérés, tous les membres de la ſociété qui avoient été reclus, furent réintégrés. Les bons citoyens reprirent courage: ils ſe prononcèrent fortement, ils épurèrent la ſociété des anciens meneurs, & ont depuis félicité la convention de ſes travaux glorieux.

Le nouvel eſprit de la ſociété indiſpoſa les amateurs de l'ancien ſyſtème. Ils s'éloignèrent de ſon ſein: ils prétendirent que la ſociété étoit en contre-révolution. Ils divulguèrent que c'etoit auſſi l'opinion de *Jeanbon*, & ce qu'il y a de bien sûr, c'eſt que ſa femme ne mit plus les pieds dans la ſociété, tandis qu'auparavant elle ne manquoit pas de venir régulièrement reſpirer l'encens qu'on brûloit pour cette artificieuſe idole. Cependant un reſte d'idolâtrie pour *Jeanbon* diſpoſoit à croire qu'il ne partageoit pas l'opinion des êtres vils & corrompus dont la ſociété s'étoit purgée. On attendoit avec impatience ſon paſſage; on eſpéroit qu'il rétracteroit hautement ſes déclamations féroces, auxquelles il avoit pu être porté par le malheur des circonſtances: on eſpéroit qu'il prêcheroit la vertu dans un temps où ſes principes avoient ceſſé d'être dangereux. On annonce ſon arrivée; on l'attend à la ſociété populaire, au temple de l'être ſuprême, & quoiqu'il s'arrêtât pluſieurs jours, il ne daigna jamais s'y rendre. Il s'entoura des principaux partiſans de la terreur, & les bons citoyens qui eurent la foibleſſe de le viſiter eurent la

837

douleur de le voir circonvenu par des hommes notés d'infamie & repouſſés du ſein de la ſociété populaire.

Telle eſt, Légiſlateurs, la conduite des repréſentans que nous avons vus dans ce département. Tels ſont les agens dont ils ſe ſont entourés. Quelques-uns d'entre eux déshonorent les magiſtratures qu'ils occupent encore; & voilà ce qui nous a engagés à ſolliciter fortement l'arrivée d'un repréſentant dont les opérations puiſſent fermer les plaies faites à la morale & à la juſtice par les hommes que nous venons de vous dénoncer, & dont nous eſtimons que la conduite doit être examinée.

Suivent les ſignatures.

Nota. Les pièces juſtificatives des renvois n.° 1, 2, 3, &c. ont toutes été imprimées & publiées; elles accompagnent l'original de cette adreſſe, & copie en eſt dépoſée aux archives de la ſociété populaire.

Montauban le 24 prairial, 3. année républicaine.

Imprimé par les ſoins de la ſociété populaire.

A MONTAUBAN, chez FONTANEL frères.